



Inauguration plaque commémorative

Ambroise Croizat

Pôle Services Publics Ville d'Arles

5 décembre 2019

Si Ambroise Croizat est méconnu en France, si nous ignorons tout de notre propre histoire sociale, ce n'est pas un hasard. C'est le résultat d'un combat idéologique et politique dans lequel chacun doit choisir son camp mais où la neutralité est impossible. « Mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin, en finir avec la souffrance et les angoisses du lendemain ». Telle fut la devise d'Ambroise Croizat, ministre du Travail de 1945 à 1947, bâtisseur de la sécurité sociale. Ouvrier métallurgiste à 13 ans, il grandit entre les fours et ceux qui rêvent d'espoir et de solidarité. Dès 1914, il s'engage dans l'action syndicale. Animateur des grèves de la métallurgie, il adhère au Parti Communiste Français en 1920 et devient en 1927 secrétaire général de la Confédération Générale du Travail. Élu député de Paris sous le Front Populaire en 1936, il forge les grands acquis de mai, entre autres les congés payés, la semaine de 40 heures et la loi sur les conventions collectives dont il est l'auteur.

Arrêté le 7 octobre 1939 pour ses opinions communistes, il est incarcéré à la prison de la Santé. Fers aux pieds, il traverse quatorze prisons françaises avant de connaître l'incarcération au bagne de Maison Carrée à Alger. Libéré en février 1943, il est nommé par la Confédération Générale du Travail clandestine à la commission consultative du Comité Français de Libération Nationale dirigé par le Général de Gaulle. Il y exerce la présidence de la Commission du Travail. Là, entre résistants, mûrissent les rêves du Conseil National de la Résistance et les inventions sociales de la Libération. La Sécurité Sociale, bien sûr, dont le postulat colore le programme du CNR du 15 mars 1944 : « Nous, combattants de l'ombre, exigeons la mise en place d'un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion par les intéressés et l'État ». Les mots reprennent point par point l'article 21 de la déclaration des droits de l'homme de 1793 qui, pour la première fois au monde, ouvrait le droit au travail et à la santé pour tous.

À la tête d'une commission de parlementaires, de médecins, Ambroise dessine dès l'été 1943 les premières moutures de ce qui allait devenir la Sécurité sociale. C'est ce travail collectif, mûri par deux années de réflexion, qui va aboutir à l'ordonnance d'octobre 1945, instituant la Sécurité sociale.

Un immense chantier commence le 13 novembre 1945 quand Ambroise Croizat est nommé au Ministère du Travail. 138 caisses de Sécurité Sociale sont édifiées en six mois sous sa maîtrise d'œuvre et gérées par un peuple anonyme après le travail ou sur le temps des congés, « pour en terminer, selon les mots du ministre, avec l'indignité des vies et les souffrances de l'enfance ».

Quatre grands principes, fondements même de l'identité sociale française, feront la charpente de l'institution.

- L'Unité : tous « les risques sociaux » (maladie, maternité, vieillesse, accidents du travail...) sont regroupés dans une seule caisse.
- La solidarité : un système de répartition entre actifs et non actifs, financé par les richesses créées dans l'entreprise, est la pierre angulaire de l'édifice.
- L'Universalité, sous tendue par l'idée de soigner toute la population et de suivre « dans sa santé, l'individu de sa naissance à son décès ».
- La Démocratie, c'est-à-dire la volonté de confier la gestion de l'institution aux bénéficiaires eux-mêmes.

Mais là ne s'arrête pas l'héritage de celui que l'on appelle le «Ministre des travailleurs». Il nous laisse ses plus belles conquêtes : la généralisation des retraites, un système de prestations familiales unique au monde, les comités d'entreprise, la formation professionnelle, la médecine du travail, le statut des mineurs, des électriciens et gaziers, la prévention dans l'entreprise et la reconnaissance des maladies professionnelles, de multiples ajouts de dignité au Code du Travail, la caisse d'intempérie du bâtiment, la loi sur les heures supplémentaires ...etc.

Nous devons rendre hommage à ce grand homme. Nous avons demandé à plusieurs reprises que le pôle social soit désigné « pôle Ambroise Croizat ». Sans réponse, nous avons décidé aujourd'hui 5 décembre, jour de mobilisation massive contre la destruction de notre modèle social, de poser une plaque en hommage à Ambroise Croizat.

Et comme il le disait : «ne parlez pas d'acquis sociaux, parlez de conquits sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais »